



Avis d'audience par écrit et de financement des participants

Le 10 novembre 2025

Réf. : 2026-H-104

La CCSN tiendra une audience par écrit pour examiner la demande de Bruce Power visant à modifier le fondement d'autorisation des centrales nucléaires de Bruce-A et B afin d'augmenter les limites de puissance des réacteurs

La Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN) tiendra une audience publique fondée sur des mémoires en juillet 2026 afin d'examiner une demande de Bruce Power visant à modifier le fondement d'autorisation du permis d'exploitation d'un réacteur de puissance pour les [centrales nucléaires de Bruce-A et Bruce-B](#). Celles-ci se trouvent dans la municipalité de Kincardine, sur la rive est du lac Huron et le territoire traditionnel et visé par des traités de la Nation des Ojibway de Saugeen. Elles se trouvent aussi sur les territoires traditionnels de récolte de la Nation métisse de l'Ontario (Région 7) et la Communauté métisse historique de Saugeen.

Selon le fondement d'autorisation actuel, Bruce Power est autorisée à exploiter les centrales de Bruce-A et B jusqu'à un maximum de 92,5 % et 93,0 % de leur pleine puissance, respectivement. Bruce Power a présenté une demande de modification du fondement d'autorisation afin de pouvoir augmenter les limites de puissance de ses réacteurs (ainsi que les limites des canaux et des grappes connexes) pour exploiter Bruce-A à 95,5% de sa pleine puissance et Bruce-B à 96,0 % de sa pleine puissance. La demande de Bruce Power s'inscrit dans l'initiative [Project 2030](#) (en anglais) visant à accroître la capacité de production d'énergie des centrales de Bruce-A et B à 7 000 mégawatts d'ici le début des années 2030.

Dans le cas où le fondement d'autorisation serait modifié comme demandé, Bruce Power augmenterait la puissance des tranches pour lesquelles le remplacement des composants majeurs a été effectué, en commençant par la tranche 6 de Bruce-B.

Mémoires présentés dans le cadre de l'audience

La Commission examinera les mémoires de Bruce Power, du personnel de la CCSN et des intervenants. Par la suite, elle délibérera et rendra une décision concernant la demande de

Bruce Power, après quoi un compte rendu de décision sera publié sur le site Web de la CCSN et pourra être obtenu sur demande auprès du Greffe de la Commission. La Commission devrait rendre une décision en **juillet 2026**.

La [demande](#) (en anglais) de Bruce Power et les recommandations du personnel de la CCSN seront disponibles sur le site Web de la CCSN, à cnscccsn.gc.ca, ou sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les recommandations du personnel de la CCSN pourront être consultées après le **31 mars 2026**.

Financement des participants

En vue de l'audience par écrit, la CCSN offre, dans le cadre de son [Programme de financement des participants](#), jusqu'à 50 000 \$ pour aider les Nations et communautés autochtones, le public et les parties intéressées à examiner la demande de Bruce Power et les documents connexes, et à participer au processus d'audience de la Commission en présentant des interventions pertinentes au sujet à l'étude. Les demandes de financement doivent clairement démontrer en quoi le mémoire proposé fournira à la Commission des renseignements qui se rapportent directement à la demande de Bruce Power. Veuillez noter que l'aide financière sera répartie parmi tous les demandeurs admissibles. La date limite pour soumettre un formulaire de demande de financement dûment rempli est le **12 janvier 2026**.

Interventions

En vertu de l'article 19 des [Règles de procédure de la Commission canadienne de sûreté nucléaire](#), les personnes qui ont un intérêt ou une expertise concernant le dossier à l'étude ou qui possèdent des renseignements pouvant être utiles au processus décisionnel de la Commission sont invitées à commenter par écrit la demande de Bruce Power. Les demandes d'intervention doivent être déposées auprès du Greffe de la Commission d'ici le **6 mai 2026** au moyen du [formulaire de demande en ligne](#), en écrivant au Greffe à interventions@cnscccsn.gc.ca, ou en utilisant les coordonnées ci-dessous. **La demande d'intervention doit inclure les renseignements suivants :**

- un mémoire comprenant les commentaires qui seront présentés à la Commission ainsi qu'une annexe contenant tous les documents cités en référence dans le mémoire
- le nom, l'adresse, le numéro de téléphone et l'adresse courriel du demandeur

Tous les mémoires pourront être téléchargés à partir du site Web de la CCSN, à cnscccsn.gc.ca, ou obtenus sur demande auprès du Greffe de la Commission. Les renseignements personnels, comme l'adresse courriel et le numéro de téléphone, sont essentiels pour relier le mémoire à son auteur. Veuillez présenter vos renseignements personnels sur une page distincte si vous voulez assurer leur confidentialité.

Obligation de fournir des documents à des fins de registre

En vertu de l'article 15 des Règles, toute preuve documentaire, tout mémoire écrit ou autre déposé auprès de la Commission doit être mis à la disposition des participants et du public (sous réserve des mesures de confidentialité prises par la Commission, comme il est décrit ci-dessous).

Les mémoires doivent être déposés en suivant l'orientation présentée dans la [Directive sur la présentation de preuves documentaires à inclure au dossier](#).

Confidentialité

Conformément à l'article 12 des Règles, la Commission peut décider de prendre des mesures afin de protéger les renseignements confidentiels. Les personnes qui envisagent de soumettre des renseignements pouvant être confidentiels doivent suivre l'orientation fournie dans la [Directive sur les demandes de confidentialité](#).

Pour en savoir plus sur le processus d'audience publique de la Commission, sur le titulaire de permis ou sur l'installation visée, ou pour demander des documents :

Agent principal du tribunal, Greffe de la Commission
Commission canadienne de sûreté nucléaire
280 rue Slater
CP 1046 succ B
Ottawa ON K1P 5S9

Tél. : 343-542-8587

Télec. : 613-995-5086

Courriel : interventions@cnsccsn.gc.ca

Web : [Participer à une audience publique de la Commission](#)

Pour toute demande de renseignements concernant le titulaire de permis :

Directeur principal, Affaires réglementaires
Bruce Power
177 ch Tie
Tiverton ON N0G 2T0

Courriel : maury.burton@brucepower.com

Web : www.brucepower.com (en anglais)